

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/158 *GF*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 octobre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmaniczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmaniczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,

Votants : 38 Pour : 38

## OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations ont été attribuées lors du vote du budget 2023 suite à un appel à candidature fin 2022 et à une commission en février 2023. Lors du vote du budget, une enveloppe de 5 000 € avait été réservée pour pouvoir subventionner des associations qui auraient un nouveau projet dans le cadre de la Stratégie de Transition Ecologique et du développement touristique. A ce titre, il est proposé d'accorder des subventions aux structures suivantes :

- **L'association CERES** : association travaillant sur la transition écologique via une approche sociologique. L'association n'a jamais demandé ni reçu de subvention de la CCT jusqu'à présent. Son programme d'activité 2023 qui fait écho à la stratégie de transition écologique du territoire ainsi qu'à l'observatoire du changement climatique piloté par la CCT, mérite d'être soutenu en particulier son travail sur les conflits d'usage. **Il est proposé une subvention exceptionnelle de 2 000€.**
- **L'association NEVE** : association accompagnant la prise de conscience et la compréhension des mécanismes du **changement climatique** actuel d'origine humaine, via différents types d'actions (conférence, animation pour les scolaires, spectacles...). L'association n'a jamais demandé ni reçu de subvention de la CCT jusqu'à présent. L'association demande une subvention en particulier pour une journée de sensibilisation mêlant arts et sciences (avec la compagnie "théâtre du gravillon"). Son action tout au long de l'année et cet événement font écho à la stratégie de transition écologique et mérite le soutien de la CCT. **Il est proposé une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour l'évènement et une subvention de fonctionnement de 1 000€.**
- **L'association Pro-Gresse** : association créée par des socioprofessionnels du tourisme de Gresse-en-Vercors dans le but de promouvoir le tourisme notamment en proposant des animations (événements, pots d'accueil, fête du vélo) à Gresse-en-Vercors. **Il est proposé une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500€ pour les accompagner dans leur première année.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/23 et de sa publication le 23/10/23